

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 355

présenté par
M. Jacquat-----
ARTICLE 38

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« ci-dessus »,

les mots :

« à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.